

## Bénéficiez des meilleurs atouts pour la gestion de votre caisse de pension

### Votre besoin

Former les représentants de votre entreprise participant à un Conseil de fondation de prévoyance.

### Avantages

- § Compétences et expérience de la BCV pour vos séminaires de formation
- § Possibilité de choisir entre une formation commune à dates déterminées ou une formation sur mesure
- § Choix entre deux catégories de cours : base ou expérimenté

### Caractéristiques détaillées

La formation des membres de Conseils de fondation est donnée principalement sous deux formes :

- § Formation commune à dates déterminées
- § Formation personnalisée

### Formation commune à dates déterminées

Notre formation comprend trois rencontres d'une demi-journée présentant chacune quatre à cinq thèmes.

Afin de conserver des groupes homogènes en termes de connaissances, il existe deux catégories de cours, qui sont donnés deux fois dans l'année :

- § Les cours de base, destinés aux membres n'ayant que peu de connaissances spécifiques
- § Les cours "expérimenté", pour des personnes ayant quelques années d'expérience au sein d'un Conseil de fondation et désirant se perfectionner.

Les dates exactes des séminaires et le détail des cours se trouvent dans notre brochure BCV «Formation pour membres de Conseils de fondation» disponible sur notre site internet, [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch). Vous avez également accès au bulletin d'inscription y afférent, qui doit nous être retourné par courrier.

### Formation sur mesure

La formation sur mesure est entièrement personnalisée et s'organise en fonction des désirs de votre Conseil de fondation. Les thèmes traités sont choisis ensemble.

Notre brochure BCV peut vous donner quelques premières pistes; vous y trouverez également les coordonnées de notre personne de contact, auprès de laquelle vous pourrez directement obtenir les informations désirées.